



Epargner avec des produits structurés

Guide 2022



Sommaire

p3 Introduction

p4 Que sont les produits structurés ?

p5 Comment fonctionnent les produits structurés ?

p7 Les différentes distinctions des produits structurés

p8 A qui s'adressent les produits structurés ?

p9 Les avantages des produits structurés

p10 Les risques des produits structurés

p11 Que faut-il savoir avant d'investir dans les produits structurés ?

p13 Quelle est la fiscalité des produits structurés ?

p15 Conclusion



Que sont les produits structurés ? Comment fonctionnent-ils ?

Mécanique complexe, les produits structurés peuvent néanmoins être placés en unités de compte sur la plupart des contrat d'épargne.



A qui s'adressent les produits structurés ?

Les produits structurés apportent une dynamique à ses placements. Sont-ils accessibles aux plus novices d'entre nous ?



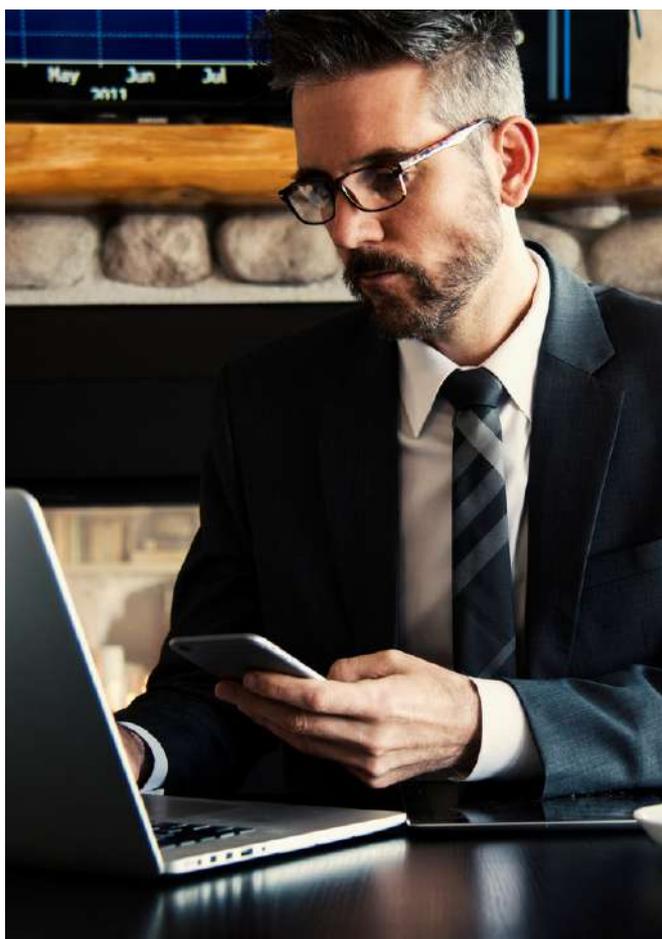
Avantages et risques des produits structurés

Les mécanismes des produits structurés peuvent apporter un rendement élevé mais comportent des risques. Découvrez leurs avantages et leurs risques.



Quelle fiscalité pour les produits structurés

Personne physique ou personne morale, découvrez la fiscalité selon votre profil.



PRODUITS STRUCTURÉS : UNE OFFRE SUR-MESURE

Les produits structurés sont des solutions d'investissement à part entière qui représentent une alternative originale aux investissements plus traditionnels. A travers des solutions qui s'adaptent aux besoins et aux objectifs de chaque investisseur, ils permettent d'investir au sein d'un large catalogue de classes d'actifs : actions, taux d'intérêt, taux de change, indices, matières premières... Grâce à un large éventail de profils, les produits structurés peuvent ainsi offrir des solutions d'investissement sur-mesure.

Retrouvez dans ce guide tout ce que vous devez savoir pour investir dans des produits structurés.



QU'EST-CE QU'UN PRODUIT STRUCTURÉ ?

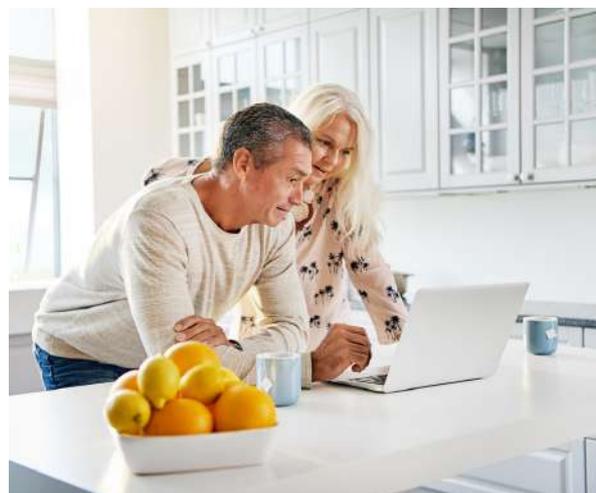
Un produit structuré est un produit de placement émis à travers un titre de créance par une banque. Il peut être détenu sur différents supports d'épargne tels que le compte-titres, le PEA, l'assurance-vie ou son PER. Les produits structurés combinent plusieurs produits financiers (obligations, actions, swap, etc.) avec pour objectif d'obtenir un rendement optimum tout en garantissant, dans certain cas, le capital investi (en totalité ou en partie).

Ces véhicules d'investissement prennent souvent la forme d'un Fonds commun de placement (FCP) ou d'un EMTN (Euro Medium Term Note).

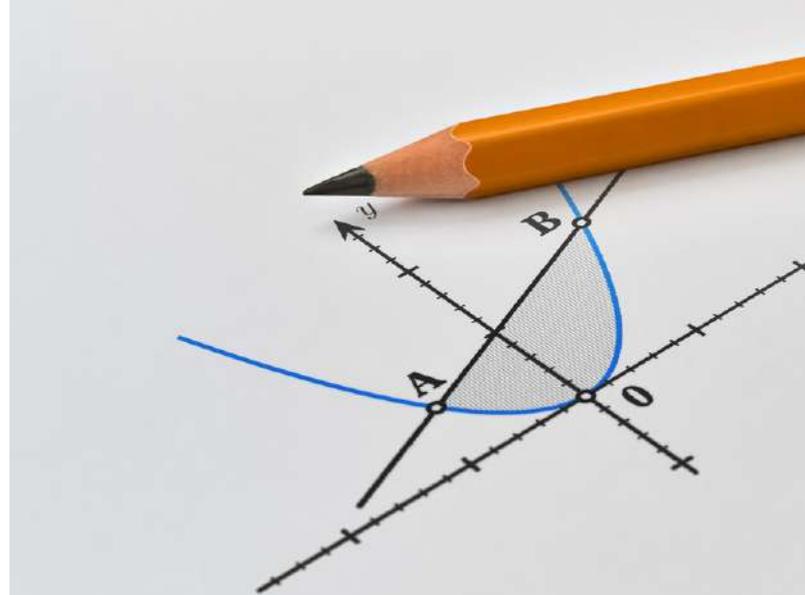
Les produits structurés sont des produits à durée de vie limitée. Ils détiennent en effet une échéance (en général de 3 à 12 ans) et peuvent être clôturés avant cette date à travers un mécanisme de remboursement anticipé si la structure du produit en contient un (mécanisme d'autocall).

Les produits structurés peuvent être détenus sur différents supports d'épargne tels que le compte-titres, le PEA, l'assurance-vie ou son PER

La performance du produit est définie par une formule mathématique, connue au moment de la souscription. Elle détermine la performance en cas de scénario favorable. En revanche, cette formule fait bénéficier à l'investisseur d'une protection partielle du capital en cas de scénario défavorable pour la plupart des produits.



Comment fonctionnent les produits structurés ?



Le rendement des produits structurés est lié à un actif sous-jacent avec des conditions pré-définies (échéance, date du coupon, niveau de protection du capital...)

Un produit structuré assemble trois composantes :

Une obligation

Selon l'objectif d'investissement du produit structuré, les intérêts versés par la composante obligation sont utilisés pour mettre en place la partie « produits dérivés » et : soit fournir la garantie en capital, le remboursement du capital investi à échéance est ainsi garanti par l'émetteur, à moins que l'émetteur ne fasse défaut ; soit améliorer le rendement sur un produit non-capital-garanti.

La garantie ou la protection du capital est assurée par l'émetteur ou son garant, excepté en cas de défaut de paiement. Il est donc essentiel de vérifier la qualité de la notation attribuée à l'émetteur par les agences de rating.

On distingue donc :

- **Les produits à capital garanti** : la banque qui émet le produit garantit à l'investisseur de rembourser le capital au terme dans tous les cas, quelle que soit l'évolution du sous-jacent. L'investisseur prend tout de même un risque en cas de défaut de la banque émetteur du produit.
- **Les produits sans garantie du capital** : l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital selon l'évolution du sous-jacent.

Bon à savoir :
Dès 2010, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolutions (ACPR) se sont attachées à essayer de limiter la complexité des produits structurés.

Le ou les sous-jacents

Ils déterminent le rendement et peuvent être un indice (CAC 40, Eurostoxx 50,...), un panier d'actions voire la signature d'une ou plusieurs entreprises.

Les produits de placement alternatifs à un investissement obligataire

L'investisseur est exposé au risque de signature sur une ou plusieurs Entité(s) de Référence. Il s'agit de CLN (Crédit Link Note ou Obligations Synthétiques). L'investisseur est exposé au risque d'évènement de crédit sur la ou les entité(s) de référence.

Les produits de placement alternatifs à un investissement de type actions

Le sous-jacent peut alors être une action, un panier d'actions, ou un indice (CAC 40, Eurostoxx 50, S&P 500,...). Parmi cette classe on retrouvera soit les produits de rendement (Phoenix) qui procureront un coupon régulier plus ou moins élevé et protégeront le capital en cas de baisse limitée du sous-jacent ; soit les produits de participation qui permettront d'être investis à 100 % sur un sous-jacent, soit les produits à effet de levier qui offriront une exposition supérieure à 100 % du capital.

Les instruments financiers

Liés aux sous-jacents, les produits dérivés sont essentiels dans la construction d'un produit structuré. Ils déterminent généralement le niveau de rendement.

Le choix des dérivés dépendra :

- du niveau de risque souhaité pour le produit (protection du capital ou pas),
- de l'horizon préféré d'investissement,
- du type de rendement et de risque recherchés, des conditions de marché.

Chaque stratégie, de la plus simple à la plus complexe, repose sur l'utilisation des dérivés sous forme d'options.

Il faut noter que, dans le cadre de l'investissement au sein d'un contrat d'assurance vie, l'assureur ne garantit pas la valeur des unités de compte, mais uniquement leur nombre.



Les différentes distinctions de produits structurés

Athena

Les produits de type « Athena » proposent des éventuels coupons qui ne sont pas détachés périodiquement mais sont valorisés dans la valeur de la part.

L'investisseur en bénéficie lors du remboursement anticipé du produit ou à l'échéance si les conditions sont respectées

Phoenix

Les produits de type « Phoenix » proposent des éventuels coupons qui sont détachés périodiquement (semestriellement ou annuellement par exemple) si les conditions liées au sous-jacent du produit sont respectées.

Autres caractéristiques distinguant les produits structurés :

- Certains produits peuvent être remboursés par anticipation par l'émetteur du produit soit de manière discrétionnaire (on dit qu'il est « callable ») soit de manière automatique (on dit qu'il est « auto-callable », on parle alors de produit autocall).
- Certains produits incluent une barrière qui, si elle est atteinte pendant la durée de vie du produit, impactera la rémunération à l'échéance (on parle de barrière « américaine »).
- Certains produits de participation sont « capés », et ne profitent de la hausse du sous-jacent que jusqu'à un certain niveau.

Quels sont les frais d'entrée liés aux produits structurés ?

Les frais relatifs aux produits structurés sont inclus dans la valorisation du produit dont le prix d'achat et le prix de vente sont déterminés par l'émetteur.

Quant aux frais de l'assurance vie, il s'agit principalement des frais de versement (0 à 4%) et des frais de gestion (0,5 à 1%) sur les unités de compte.

*Les placements en unités de compte peuvent présenter une perte en capital. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.



A qui s'adressent les produits structurés ?

Par leur nature complexe, les produits structurés s'adressent d'abord à des investisseurs avertis, familiers avec les instruments financiers. Il s'agit d'être en mesure de comprendre les bénéfices/risques encourus et de conserver un certain sang-froid face aux mouvements des marchés.

La souscription des produits structurés est, à juste titre, très fortement encadrée. L'AMF impose aux intermédiaires que les souscripteurs maîtrisent le risque auquel ils s'exposent, notamment lorsque la garantie du capital est inférieure à 90%.

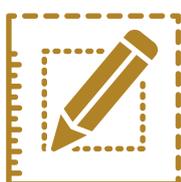
Nous vous conseillons d'être accompagné par un conseiller en gestion de patrimoine avant toute souscription afin de bien comprendre la logique de fonctionnement des produits structurés.

Les avantages des produits structurés



Diversification :

Les produits structurés permettent de bénéficier d'un potentiel de rendement lié à la performance d'un actif sous-jacent tout en assurant une garantie ou une protection du capital à l'échéance.



Sur-mesure :

Les produits structurés sont modulables en fonction de multiples critères (durée de vie, actif sous-jacent, rappel anticipé automatique, versement de coupons fixes, etc...). Ils offrent tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales une large palette de solutions et permettent de répondre à de multiples problématiques patrimoniales : fréquence variable des flux de trésorerie, investissement dans des classes d'actifs peu accessibles etc...



Alternative aux produits risqués type actions :

Ils permettent également de profiter de toutes les opportunités de marché : par classe d'actifs (actions, obligations...), par secteur d'activité, par zone géographique ou par thématique.



Accessible :

Les produits structurés sont accessibles en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance vie, un contrat de capitalisation, dans un compte-titres, une assurance-vie luxembourgeoise ou PER.

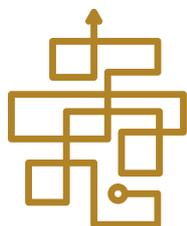


Visibilité :

Les différentes possibilités permettent d'évaluer le risque théorique maximum et le potentiel de rendement au moment de la souscription tels que définis dans le mécanisme du produit.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. S'agissant de produits réservés à des « investisseurs avertis », les risques sont plus importants, tout comme les perspectives de rendement. Renseignez-vous auprès de votre CGP.

Les risques des produits structurés



Complexité :

Ces produits reposent sur des mécaniques financières complexes qu'il convient de bien comprendre.



Peu liquide :

Vendre un produit structuré avant son échéance est difficile. Ce risque de liquidité se traduit généralement par un prix de revente moins élevé. Enfin, la sortie avant l'échéance du produit fait perdre à l'investisseur l'ensemble des garanties et mécanismes prévus initialement, notamment le système de protection/garantie du capital.



Capital non garanti :

Si une protection du capital peut être offerte par un produit structuré, celle-ci n'est assurée qu'à l'échéance finale et non en cours de vie du produit. Celle-ci n'est assurée que jusqu'à un certain seuil. Au-delà de ce seuil, l'investisseur encourt le risque d'une perte partielle en capital. Le risque de défaut de l'émetteur fait également peser un risque de perte en capital.



Produit risqué :

La valorisation d'un produit structuré peut s'écarter de celle du sous-jacent car le produit est issu de la combinaison de plusieurs instruments financiers. En contrepartie d'un rendement potentiel élevé, investir dans un produit structuré comporte de multiples risques inhérents à sa nature (voir encadré).

Gardez toujours à l'esprit les risques principaux des produits structurés :

- Le risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie
- Le risque de crédit
- Le risque de défaut de l'émetteur
- Le risque de liquidité
- Les risques de marché
- Les événements exceptionnels affectant les sous-jacents

Avant d'investir dans un produit structuré, il est recommandé de bien lire et comprendre les risques spécifiques relatifs au produit.

Que faut-il savoir avant d'investir dans des produits structurés ?

Avant d'investir dans un produit structuré nous vous recommandons de prendre connaissance de sa documentation. Celle-ci se compose des éléments suivants :

- **Une brochure commerciale** : elle explique de manière claire et intelligible le fonctionnement du produit et décrit les différents risques auxquels s'expose l'investisseur. Elle donne différents scénarios possibles, mais non exhaustifs (scénario favorable, scénario médian et scénario défavorable). Reportez-vous à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.
- **Une term-sheet** : il s'agit du document technique du produit.
- **Une annexe financière le cas échéant** : lorsque le produit structuré est un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'annexe financière décrit les spécificités du contrat dans le cadre duquel le produit structuré est proposé.



Avant de souscrire assurez-vous d'avoir bien lu et compris les documents relatifs au produit qu'on vous propose :

- Il convient en particulier, de bien comprendre dans quel cas la perte en capital peut se produire. Ceci est notamment illustré dans les scénarios. Dans le cas d'un placement alternatif à un investissement risqué obligataire par exemple, la perte en capital peut se produire en cas d'Evènement de Crédit sur l'Entité de Référence ou en cas de défaut de la banque, émetteur du produit.
- Vous devez également vérifier quelle est la conséquence de la réalisation du risque maximal sur le montant du capital investi. Pour certains produits la perte en capital peut être limitée, pour d'autres elle peut être totale.
- Lorsque le produit est un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.
- La durée du produit doit être considérée comme un élément important dans votre décision d'investir. Vous devez être en mesure de conserver le produit jusqu'à son échéance. En effet, la revente du produit avant l'échéance (dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : rachat, arbitrage ou décès) peut entraîner une perte en capital.



Quelle est la fiscalité des produits structurés ?

Pour les personnes physiques

Les produits structurés détenus sur un PEA, une assurance-vie ou un compte-titres suivent la **fiscalité propre à leur enveloppe fiscale**.

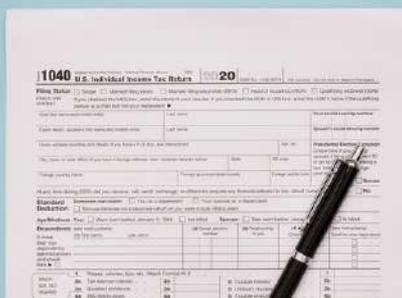
La fiscalité dépend également de la **nature des produits structurés** :
revenus mobiliers type coupons d'actions ou d'obligations, ou plus-values mobilières lors des cessions (fiscalité des plus-values mobilières) ;
revenus mobiliers type coupons en cours de vie et gain à l'échéance du produit, ou plus-values en cas de cession en cours de vie.

Les plus-values ou revenus des OPCVM sont soumis au **prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% ou, sur option du contribuable, au barème progressif**.

De plus, les **prélèvements sociaux de 17,2%** sont prélevés à la source.

Pour un contrat d'assurance-vie, les plus-values (coupons) du produit structuré bénéficient de la **fiscalité de l'assurance-vie dont un abattement annuel sur les gains de 4 600€ pour un célibataire et 9 200€ pour un couple après 8 ans de détention**.

Dans un **compte-titres, depuis 2018**, les gains réalisés lors de cession d'actions sont imposables au **Prélèvement Forfaitaire Unique (30%)**. Mais vous pouvez opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu.



Quelle est la fiscalité des produits structurés ?

Pour les personnes morales disposant d'un compte-titres et imposées à l'IS :

- Droits de garde en général négociés, afin d'obtenir un faible impact sur le rendement net ;
- Les produits de ces placements sont principalement des dividendes ou bien des intérêts de titres à revenu fixe. Ils sont alors compris dans le bénéfice imposable à l'IS. Mais, à l'échéance, la société peut imputer sur le montant de l'impôt dont elle est redevable, le crédit d'impôt auquel certains de ces revenus ouvrent droit (retenus à la source) ;
- Quant aux produits de cession, les plus-values sont comprises dans le résultat de l'exercice en cours lors de leur réalisation (taxé à l'IS) et les moins-values s'imputent sur le bénéfice ou contribuent à la formation d'un déficit reportable.



Astuce : Investissez dans les produits structurés au marché secondaire

L'investissement dans des produits structurés se fait généralement au marché primaire. L'investisseur décide de souscrire à un produit qui sera émis quelques semaines, voire quelques mois après sa prise de décision. L'investissement se fait alors dans les conditions de marché du moment de l'émission. Les conditions peuvent évoluer favorablement ou défavorablement au moment de l'émission par rapport au moment où l'investisseur a pris sa décision.

En investissant au marché secondaire, lorsque cela est possible, l'investisseur profite des conditions de marché de l'instant. Ainsi, non seulement il maîtrise mieux son point d'entrée, mais il a intérêt à le faire quand la valorisation du produit structuré offre une décote par rapport au moment de l'émission et bénéficier ainsi d'une rentabilité potentielle encore accrue du produit, si les scénarios sur lesquels mise l'émetteur se réalisent. bienprevoir.fr offre régulièrement des opportunités de placements structurés au marché secondaire.

Contactez nos conseillers pour connaître les offres du moment.

CONCLUSION

Les produits structurés représentent un investissement particulièrement intéressant pour les épargnants avertis qui souhaitent apporter une certaine dynamique à leurs placements. Accessibles au sein de nombreux contrats d'épargne, de l'assurance-vie classique à l'assurance-vie luxembourgeoise, en passant par le PER, le contrat de capitalisation ou les comptes titres, les produits structurés sont une alternative efficace aux supports d'investissements plus traditionnels.

La complexité des produits structurés comportent néanmoins un certain nombre de risques qu'il convient de garder à l'esprit avant tout investissement. Il conviendra également d'en avoir bien compris le mécanisme avant d'ajouter ce type d'unités de compte sur ses contrats. Pour cela, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller qui saura prendre le temps de vous expliquer leur fonctionnement et composer avec vous le portefeuille le plus adapté à votre profil et à votre objectif.

Contactez votre conseiller bienprevoir.fr : conseiller@bienprevoir.fr

À PROPOS DE BIENPRÉVOIR.FR



NOS PARTENAIRES

bienprevoir.fr est une entreprise 100% indépendante. Toutefois, nous travaillons en collaboration avec des partenaires minutieusement choisis en fonction d'aspects qualitatifs (solutions, produits, accompagnement juridique, robustesse...). Voici, ci contre, une liste non exhaustive de nos principaux partenaires.

LES MÉDIAS PARLENT DE NOUS

bienprevoir.fr est également reconnue par les médias comme une entreprise experte dans le domaine de la finance et de la gestion de patrimoine. Ainsi, nos fondateurs interviennent fréquemment dans les médias, sur des sujets d'actualités ou des sujets techniques liés à l'épargne ou à la gestion de patrimoine.



PRIMALIANCE

Les meilleurs experts en France dans le domaine de l'épargne immobilière et de l'investissement collectif en immobilier (SCPI, SCI, OPCV...) en mesure de vous proposer la sélection la plus large du marché parmi plus de 100 SCPI par exemple, adapté à votre profil.

PARIS
34 Rue Laffitte
75009 PARIS

LYON
139 Rue Vendôme
69006 LYON

MARSEILLE
Newton Offices Joliette
113 rue de la République
13002 MARSEILLE

BORDEAUX
CC Les Grands Hommes
Place des Grands Hommes
1er étage - CS 22029
33001 BORDEAUX



APPELEZ-NOUS !

0800 800 505

(Service & Appel gratuits)

conseiller@bienprevoir.fr

BIENPRÉVOIR.FR EST ENREGISTRÉ AUPRÈS DE L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 08 041 353. BIENPRÉVOIR.FR EST MEMBRE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ANACOFI-CIF ET ENREGISTRÉ EN TANT QUE CIF (CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS) SOUS LE NUMÉRO E001699 DEPUIS LE 21 MARS 2009, ASSOCIATION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF). L'AUTORITÉ DE TUTELLE DE BIENPRÉVOIR.FR EST L'ACPR (AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION).

SUIVEZ-NOUS !

